



PROCES-VERBAL d'Assemblée Générale ORDINAIRE Samedi 1 JUIN 2024

LES AMIS DES DRAGONS DE NOAILLES
7 place Aristide Briand
28130 PIERRES
Siret 41462075700024 APE 9001Z

A 14 h 30 : L'Association Les Amis des Noailles a tenu son Assemblée générale à la Maison des **Associations Salle Cèdre à PIERRES 28130** sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

Plus la moitié des membres étaient présents ou représentés ; en conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux articles 14 et 15 des statuts.

LA SÉANCE EST OUVERTE

L'Assemblée est présidée par M. FLEURY Jean-François, Président de l'Association

Il est assisté d'une trésorière Mme ASENSIO Emilia, d'une secrétaire Mme ESPEISSE Valérie, d'un membre du C.A. M. ESPEISSE Alain.

M. ROUCHEUX Marc, M. HERAUD Bertrand absents, excusés

Le Président remercie les membres présents :

Le président précise l'absence des représentants des Mairies de Maintenon et Pierres

ABSENTS :

Mme BOTTIN Peggy, Vérificateur aux comptes de l'Association (excusé)

M. HUBERT André, Vérificateur aux comptes de l'Association (excusé)

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Présentation du rapport moral d'activité 2023,
- Présentation du projet pour 2024
- Fixation du montant des cotisations
- Approbation du budget de l'Association pour l'exercice en cours et écoulé
- Approbation du budget prévisionnelle 2024

- Lecture du rapport moral pour l'exercice écoulé 2023

Il a été fait lecture des différents rapports moraux

A l'issue du débat entre les membres, le Président de séance a mis aux voix les questions suivantes conformément à l'ordre du jour

-Vote du rapport moral et d'orientation projet 2024

L'Assemblée générale adopte le rapport moral et d'orientation à l'unanimité

Rapport et compte rendu financier et budget prévisionnelle :

La trésorière donne lecture du rapport des exercices clos de 2023

Après lecture remercie les vérificateurs aux comptes qui ont validés les rapports des exercices.

Soumet au vote à l'assemblée après avoir entendu les rapports, et donne quitus au trésorier la gestion de l'exercice financier.

Les deux vérificateurs aux ont été reconduits dans leur fonction à l'unanimité.

Vote du compte rendu financier 2023

Le bilan financier est adopté à l'unanimité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Vote du budget prévisionnel 2024 :

Le projet du budget est adopté à l'unanimité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fixation du taux des adhésions :

Le montant est fixé à 25 € pour 2024

Le montant de l'adhésion annuelle a été fixé à 25 € pour 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Lors du débat qui a suivi, les éléments ont été avancés :

Départ fin juin de Sébastien Nicolle chef de l'harmonie.

Trois entretiens prévus fin juin, à l'issu un nouveau chef sera nommé par la mairie de Maintenon.

Lors de la répétition publique du 21 juin, à l'issue de celle-ci un pot de départ sera tenu à l'espace musical, avec une remise de cadeaux par l'association, une cagnotte en ligne sera faite.

Rappel sur la différence les prestations associatives et prestations mairie (espace musical)

-Cinq prestations mairie

-Quartres prestations associatives

La soirée dansante associative prévue tous les ans ne sera pas tenue (pas de salle pour organiser celle-ci)

Pas de sortie de fin d'année, nous organiserons un pique-nique, barbecue, le 15 septembre 2024, le lieu sera à déterminer lors d'une réunion du conseil.

Rappel sur le règlement intérieur ART 2 : *respecter la tenue lors des prestations surtout lors des concerts il est de l'image de l'harmonie.*

Une AG extraordinaire sera programmée pour modification des statuts soit en 2024 ou 2025 sur les Articles 2 et 11 et création d'un article 11 bis (celle-ci sera portée sur les objectifs, les ressources, et dons)

Concerts en salle : *dorénavant un repas sera prévu entre tous les musiciens adhérents et adhérents non musicien de l'association avant les concerts.*

RAPPEL DE L'OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Au 1er mai 2022 : L'association les Amis des Dragons de Noailles devient Association culturelle et socio-éducative déclaration INSSE

Nouveau code activité APE 9001Z

Convention collective "art du spectacle vivant"

OBJET FINANCIER RAPPEL :

-Compte bancaire : Le compte de l'association est devenu compte professionnel ce qui permet d'avoir une gestion directe sur le compte et de réaliser des opérations sur l'espace compte internet.

LOCAL RÉPÉTITION :

Il est prévu de réintégrer l'espace musical en fin d'année 2024 pour nos répétitions.

EN PROJET 2024 :

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'ASSOCIATION ET DE L'ORCHESTRE SITE INTERNET DES DRAGONS DE NOAILLES

Programme des prestations annuelle distribuer aux musiciens

Supports publicitaires, (stylos, gobelets marqués à l'effigie des Dragons de Noailles ces supports peuvent être vendus au profit de l'association lors des évènements

SUBVENTION : Demande de subvention au niveau du département, celle -ci n'a pas aboutie

MATERIEL ET SUPPORTS MUSICAL :

Petit matériel (support pour baudrier grosse caisse, réparation et révision d'instruments)

Réassorts du matériel de percussion

TENUES :

Achats prévus de tee-shirts marquées aux insignes Harmonie des Dragons de Noailles

RAPPEL :

L'engagement et volontariat des adhérents pour l'aide humaine et matériel, tâches au sein de l'Association pour l'organisation de buvettes lors des concerts en salle.

Les besoins en matière de matériel, fournitures de l'orchestre, partitions. (Prévue par l'espace musical)

Organisation artistique, temps d'échange avec le Chef sur ce point lors de la AG présentation des projets musicaux et bilan sur le programme écoulé et avenir.

Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

VOTE TIERS SORTANT : AUCUN TIERS SORTANT

Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Aucune candidature

DEMISSION : aucune

Le Conseil administratif est composé de 6 membres :

- M FLEURY JEAN-FRANCOIS

- Mme ASENSIO EMILIA

- Mme ESPEISSE VALERIE

- M HERAUD BERTRAND

- M ROUCHEUX MARC

- M ESPEISSE ALAIN

La répartition des fonctions au sein du Conseil d'Administration se fera lors d'une réunion ultérieure dudit Conseil et ce conformément aux articles 7 et 9 des statuts.

Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

Le Président déclare la séance levée à 17 h 00.

Fait à Pierres, le 1 juin 2024

Le Président :

Jean-François FLEURY

La Secrétaire

Valérie ESPEISSE